

Roulons pour l'électromobilité

Philippe
Angelozzi
Secrétaire général
de l'USPI Genève



À défaut d'améliorer la sécurité de nos routes et de répondre à la question des embouteillages qui paralysent notre canton, l'essor des voitures électriques a le mérite de contribuer à l'amélioration de la qualité de notre air. En effet, selon une étude, le trafic motorisé représente à Genève 39% des émissions d'oxydes d'azotes et 33% des particules fines, deux substances nocives pour la santé.

L'Union européenne a choisi d'accompagner le développement de l'électromobilité en fixant des standards techniques, notamment pour les prises de recharge et en affichant une volonté de réaliser sur l'ensemble du territoire un réseau de recharge ouvert et utilisable par tous.

Au niveau de la Confédération, cette politique ne fait pas l'objet de mesures spécifiques et serait comprise dans la Stra-

tégie énergétique 2050. Dans ce contexte, Genève a récemment défini sa «Stratégie de l'électromobilité 2030», dans laquelle est définie l'action de l'État en faveur de l'électromobilité par la mise en place de conditions-cadres et de mesures d'encouragement au développement de ce type de motorisation.

Que ce soit les communes, les centres commerciaux, les électriciens, les distributeurs d'électricité, les opérateurs de recharge, les professionnels de l'immobilier, ou encore la Fondation des parkings, tous sont des maillons indispensables à la mise en place des infrastructures nécessaires pour permettre d'accompagner l'électromobilité.

Les mesures incitatives prévues par l'État de Genève touchent quatre grands domaines: les incitations financières et fiscales, les incitations liées à la circulation routière, les mesures de sensibilisation et d'accompagnement au changement, et les mesures d'équipement et de construction. Ces dernières visent à augmenter l'offre des emplacements de recharge dans les places de stationnement. L'opéra-

tion est relativement aisée pour les nouvelles constructions, où les parkings sont systématiquement pré-équipés de conduites électriques permettant de faciliter, le moment venu, l'installation de bornes de recharge. Concernant les immeubles déjà construits sous d'anciennes normes (le gros du parc immobilier), l'opération est plus compliquée, puisque l'installation de l'infrastructure électrique nécessaire peut poser des problèmes de faisabilité technique, ou à un coût d'investissement tel que l'opération ne serait pas viable.

Les collectivités publiques peuvent d'ailleurs jouer un rôle moteur en tant que propriétaires exemplaires. À ce titre, la Direction générale de l'environnement rappelle que l'État, en tant que plus grand propriétaire du canton, avec presque 10 000 logements, dispose de ce fait d'un levier important pour équiper ses propres habitations et faire avancer la cause de la mobilité électrique.

* Union suisse des professionnels de l'immobilier, www.uspi-ge.ch